

ARRETE D'HABILITATION

N° D 2026 - 437

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.221-1 et, les articles, L. 112-1, L. 313-13 et L. 313-14 relatifs à l'Aide Sociale à l'Enfance et le principe fixé que « les autorités ayant délivré l'autorisation de la structure sont habilitées à en réaliser le contrôle ».

SUR Proposition de Mr le Directeur Général des Services Départementaux de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1^{er}: En ce qui concerne la Direction de la Parentalité et de l'Enfance, sont habilités à contrôler le respect par les bénéficiaires et les institutions intéressées, des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département et à exercer un pouvoir de contrôle technique sur les institutions qui relèvent d'autorisation de création délivrée par le Président du Conseil Départemental, les agents départementaux suivants :

- **Mr KERVAUT Baptiste, directeur de la parentalité et de l'enfance ;**
- **Mme RAMEAU-BOCQUET Sylvie, cheffe de service offre d'accueil ;**
- **Mr CHAMPONNIER Sébastien, chef de service famille enfance ;**
- **Mr TROTOT Mathieu, responsable de l'Unité Prévention Précoce et Enfance ;**
- **Mme MONIN Anne, responsable de l'Unité PMI territorialisée ;**
- **Mme ARNAUDO Fabienne, responsable pôle protection de l'enfance ;**
- **Mme MAITRE-VALLET Carole, coordonnatrice des établissements et services aide sociale à l'enfance .**

Direction de la parentalité et de l'Enfance

Service Famille et Enfance - Hôtel du Département- 58039 NEVERS cedex



nievre.fr

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter de la date de parution au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Mr le Directeur Général des Services Départementaux de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département.

Fait à Nevers, **18 JUIN 2026**

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental

Publié le 18/06/2026

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre